

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 95/21 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION DES MESURES ANNUELLES DE RENTREE SCOLAIRE
1995-1996 DANS LES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE**

SEANCE DU 27 MARS 1995

REÇU LE

12. AVR. 1995

PREFECTURE DE CORSE

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze, et le vingt sept mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Jean-Marc BALESI, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Alphonse TAMBURINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

M. Vincent AVOGARI de GENTILI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI
Mme Marie-Josée BELLAGAMBA à M. Dominique BIANCHI
M. Jean BIANCUCCI à M. Norbert LAREDO
M. Dominique BURESI à M. Michel MORETTI
M. Pierre-Philippe CECCALDI à M. Emile MOCCHI
M. Edouard CUTTOLI à M. Jean JALPI
M. Antoine GAMBINI à M. Jean-Charles COLONNA
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Pierre-Timothée PIERI

M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI
M. Pierre POGGIOLI à M. Joseph SISTI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Paul QUASTANA
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

RECU LE
12. AVR. 1995
PREFECTURE DE CORSE

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Jules-Laurent FERRANDI, Jean-Baptiste LANTIERI, Félix LUCIANI, Toussaint LUCIANI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** l'avis n° 95/05 du Conseil Economique, Social et Culturel,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission de la Culture, de l'Education, de la Formation et de l'audiovisuel présenté par M. Pierre-Timothée PIERI,

APRES EN AVOIR DELIBERE

REÇU LE
12. AVR. 1995
PREFECTURE DE CORSE

ARTICLE PREMIER :

ARRETE les mesures annuelles de rentrée scolaire 1995-1996 dans les établissements d'enseignement relevant de l'Education Nationale, telles qu'elles figurent dans les rapports de M. le Recteur de l'Académie de Corse, joints à l'annexe n° 1 de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la proposition de M. le Recteur de l'Académie concernant la transformation de la classe de "**Mathématiques Supérieures - Technologie**" du lycée Fesch et son inscription dans la filière "**Physique - Technologie, sciences de l'Ingénieur**" (P.T.S.I) et **DEMANDE** que soit garantie l'ouverture effective des deux options "**Physique - Technologie**" et "**Physique - sciences de l'Ingénieur**" pour les deux années du cursus.

ARTICLE 3 :

ARRETE les modifications, ci-après, de la carte des secteurs scolaires :

- Accueil des élèves de Sari-d'Orcino au collège de Baléone au lieu du collège de Vico ;
- Accueil des élèves de Bastelica au collège de Sainte-Marie Sicché au lieu du collège Laetitia-Bonaparte à Ajaccio.

ARTICLE 4 :

PREND ACTE des informations données par M. le Recteur de l'Académie de Corse sur les "sections méditerranéennes" et approuve l'ouverture de nouvelles sections méditerranéennes au collège GIRAUD de Bastia et au collège de la cité scolaire de Sartène.

ARTICLE 5 :

PREND ACTE des propositions de M. le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt concernant les mesures annuelles de rentrée 1995-1996 dans les établissements d'enseignement agricole de Sartène et de Borgo, telles qu'elles figurent à l'annexe n° 2 de la présente délibération ;

SE PRONONCE pour le maintien des classes existantes dans les deux établissements d'enseignement agricole et demande que soit poursuivie l'étude relative à une évolution des structures de formation afin de s'assurer de l'opportunité des projets des établissements concernant la création, à terme, des formations suivantes :

- brevet de technicien agricole multi-options,
- baccalauréat technologique,
- baccalauréat professionnel de commercialisation de produits agricoles,

CONFIE la réalisation d'études relatives à l'insertion des diplômés de l'enseignement agricole à l'observatoire régional de l'emploi et de la formation (O.R.E.F.)

RECUEIL

12. AVR. 1995

ARTICLE 6 :

PREFECTURE DE CORSE

ARRETE les mesures annuelles de rentrée scolaire 1995-1996 à l'école maritime et aquacole "Jacques FAGGIANELLI", telles qu'elles figurent dans le rapport de M. le Directeur Régional des Affaires Maritimes en Corse, joint à l'annexe n° 3 de la présente délibération.

SE PRONONCE pour la dénomination suivante de l'établissement : "lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole Jacques Faggianelli".

ARTICLE 7 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 27 Mars 1995

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées

Le Président de l'Assemblée de Corse,


José COLOMBANI


Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

ANNEXE N° 1

MESURES ANNUELLES DE RENTREE SCOLAIRE
1995-1996
DANS LES ETABLISSEMENTS RELEVANT DE
L'EDUCATION NATIONALE

REÇU LE

12. AVR. 1995

PREFECTURE DE CORSE



AJACCIO, le 13 février 1995

DIRECTION DE LA POLITIQUE
EDUCATIVE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CORSE

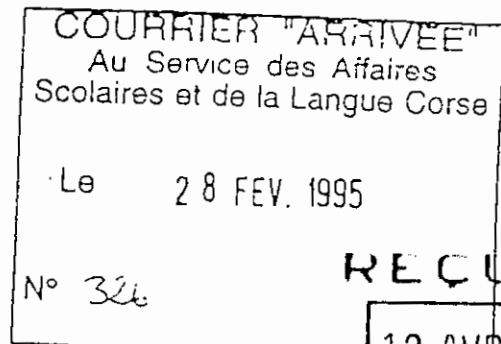
à

Tel. :

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la
Collectivité Territoriale de Corse

Affaire suivie par :
André MERCIER

Ref. DPE.AM/JH/N° 019.95



REÇU LE

12 AVR. 1995

OBJET : *préparation de la rentrée scolaire 1995-1996 - Mesures annuelles.*

PREFECTURE DE CORSE

J'ai l'honneur de vous faire connaître pour présentation à l'Assemblée Territoriale de Corse, mes propositions en matière de modifications de structure des établissements du second degré pour la rentrée 1995.

Celles-ci concernent les voies technologiques et professionnelles. Elles contribuent pour l'essentiel à la mise en oeuvre du schéma prévisionnel des formations tel qu'il a été arrêté par l'assemblée délibérante. Elles s'inscrivent dans les orientations du plan de développement de la Corse.

La première partie de ces mesures constitue la suite logique des décisions qui ont été prises pour les rentrées 1993 et 1994. Elles portent à la fois sur des ouvertures mais aussi sur des fermetures. Elles témoignent du souci de moderniser et d'adapter les formations aux évolutions pédagogiques, technologiques et aux besoins de l'économie insulaire. Elles prennent en compte (fermetures) les impératifs de la gestion des ressources humaines et matérielles.

La deuxième série de mesures porte sur des opérations nouvelles qui reposent sur trois objectifs :

- développer la voie technologique en collège et en particulier en Haute-Corse. Je vous propose à cet effet, d'ouvrir une classe de quatrième technologique au collège Simon Vinciguerra de Bastia. Le conseil d'administration de l'établissement a émis un avis favorable à cette création de classe ;

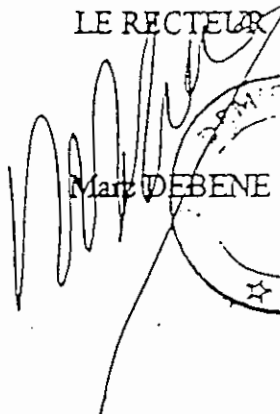
- développer les possibilités d'accès à une qualification de niveau V par la voie professionnelle à l'issue du collège. C'est également dans le département de la Haute-Corse que des besoins restent à satisfaire. Je vous propose à cet effet d'ouvrir une classe de seconde professionnelle supplémentaire sur Bastia. La spécialité et l'établissement d'implantation font l'objet d'un complément d'étude ;

- accroître la capacité d'accueil dans les formations post-B.E.P. et contribuer au développement des voies technologiques et professionnelles en favorisant l'accès au niveau IV des formations.

L'ensemble de ces propositions dont vous trouverez ci-joint la liste, a reçu un avis favorable du comité technique paritaire académique (13 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions.).

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information concernant ce dossier et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LE RECTEUR


Marc DEBENE



REÇU LE

12. AVR. 1995

PREFECTURE DE CORSE

PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 1995-1996

La préparation de la rentrée scolaire 1995-1996 se fait dans le cadre d'une prévision de 21 147 élèves, soit une progression globale de 271 élèves :

Collèges (y compris SES) = 12 874 élèves, soit + 17 élèves.

Lycées = 5 179 élèves, soit + 73 élèves.

Lycées post-bac = 550 élèves, soit + 23 élèves.

Lycées professionnels = 2 384 élèves, soit + 158 élèves.

1°) Suites de scolarité

REÇU LE

12. AVR. 1995

PREFECTURE DE CORSE

LP Jules Antonini

- Fermeture de la classe de 3ème année du CAP Installations Sanitaires et Thermiques.
- Ouverture de la classe de terminale BEP Agent du transport (0,5 section).

LP Finosello

- Fermeture de la classe de terminale de BEP Habillement (0,5 section).
- Fermeture d'une 0,5 division de la terminale BEP Communication administrative et secrétariat.
- Ouverture d'une 0,5 division de la seconde BEP Communication administrative et secrétariat.

LP Jean Nicoli

- Ouverture d'une classe de terminale BEP Vente Action Marchande.
- Ouverture d'une classe de terminale du Baccalauréat Professionnel Transport Logistique de distribution.
- Fermeture de la classe de 3ème technologique.

.../...

LP Fred Scamaroni

- Ouverture d'une 0,5 division de la terminale du BEP Carrières Sanitaires et Sociales.

Lycée Lactitia Bonaparte

- Ouverture d'une classe de terminale Sciences et Technologies Industrielles - Génie électronique.

2°) Opérations nouvelles

Celles-ci traduisent la volonté de l'Académie de poursuivre l'effort au niveau de la voie professionnelle, et prennent en compte l'augmentation attendue de 158 élèves en LP.

LP Fred Scamaroni

- Ouverture d'une classe de seconde BEP : spécialité à déterminer.

REÇU LE

12. AVR. 1995

PREFECTURE DE CORSE

LP Jules Antonini

- Ouverture d'une classe de 1ère année du Baccalauréat Professionnel Maintenance des Appareils et Equipements Ménagers et de Collectivités (MAEMC).

Premières d'adaptation

Au lycée technique Paul Vincensini, la classe de Première d'adaptation STI - Génie Mécanique - Génie Electrotechnique et au LP Jean Nicoli, la classe de Première d'adaptation STT sont réactivées.

Quatrième technologique

Ouverture d'une classe en Haute-Corse au collège Simon Vinciguerra.

Quatrième d'aide et de soutien (classe à effectifs allégés)

Ouverture d'une classe au collège de Corté.

Intitulé de la formation :

Bac Professionnel : Maintenance des appareils et équipements ménagers et de Collectivités (MAEMC)

Insertion dans une filière ou création ex-nihilo :

S'inscrit une filière à dominante "maintenance électronique" localisée à Ajaccio et alliant voie professionnelle et voie technologique.

Objectif de la mesure :

Amélioration du nombre de places offertes au Bac Professionnel par rapport à celui offert au BEP.

Effort de rééquilibrage entre le secteur industriel et le secteur tertiaire, entre la Corse du Sud et la Haute Corse.

Constitution d'une filière complète.

Evaluation du vivier de recrutement potentiel :

24 élèves provenant du BEP Electrotechnique

24 élèves provenant du BEP Electronique

Raison du choix de l'implantation :

L.P. J.Antonini (Ajaccio) : Projet de l'établissement en cours de réalisation et dont un des axes principaux est la constitution de filières axées sur la maintenance et en particulier dans les domaines de l'électronique, l'électrotechnique et les automatismes.

Descriptif du contenu de la formation :

Enseignement pluridisciplinaire intégrant des connaissances d'électronique, d'électrotechnique, de thermique, d'automatisme. S'y ajoute une formation en mécanique, des fluides, en chimie (métaux et alliages, polymères et élastomères) et pour les réseaux domotique, en technologie de transmission des signaux (multiplexage temporel...).

Poursuite de scolarité :

Examen à dominante essentiellement professionnelle.

Profils des emplois pour les diplômés :

- Maintenance : entretien préventif des équipements (dans le cadre d'un contrat passé avec une collectivité), dépannage sur site ou en atelier.
- Installation et mise en service : branchement et essais des appareils.
- Commercialisation : devis, expertise d'appareils et négociations en cas de litige.
- Gestion des stocks de composants, des matériels d'intervention et tenue de comptabilité.

REÇU LE

12. AVR. 1995

PREFECTURE DE CORSE

Adéquation avec les besoins de l'économie insulaire ; débouchés :

Répond aux besoins locaux axés plus sur la consommation que sur la production :

- service Maintenance des Collectivités,
- Service après vente des Entreprises de distribution en électroménager (grandes surfaces commerciales spécialisés), de constructeurs de matériels (équipements de collectivités)
- Entreprises de dépannage en électroménager.

Besoins en moyens d'enseignement :

Rentrée 1995 : 12 heures d'enseignement professionnel

Rentrée 1996 : 12 heures d'enseignement professionnel

Besoins en locaux :

Création à l'intérieure des ateliers existants de trois nouvelles zones à étudier en même temps que le réaménagement de l'électrotechnique.

- Mesures et essais (15 places)
- Systèmes
- Technologie.

Augmentation des besoins de l'établissement en salles de cours théoriques.

Besoins en équipement :

Evaluation chiffrée et calendrier :

1995 : 400 000 F

1996 : 400 000 F

1997 : 200 000 F

REÇU LE

12. AVR. 1995

PREFECTURE DE CORSE

AJACCIO, le 23 février 1995



ACADEMIE
DE CORSE

DIRECTION DE LA POLITIQUE
EDUCATIVE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CORSE

à

Monsieur le Président du Conseil exécutif
de la Collectivité territoriale de Corse

Tél. :

Affaire suivie par :

André MERCIER

Réf. :

DPE.AM/PP/JH/N° 090 . 95

COURRIER ARRIVEE
A la Direction de la Formation,
de l'Enseignement et de la Recherche

Le 27 FEV. 1995

N° 553

OBJET : transformation des classes préparatoires scientifiques du Lycée Fesch.

J'ai l'honneur de vous faire connaître la proposition de la direction des lycées et collèges relative au fonctionnement et à l'organisation de la classe de math. sup. techno. du Lycée Fesch.

A la rentrée scolaire 1995, conformément au décret sur l'organisation et le fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles paru le 26 novembre 1994, la filière dans laquelle est inscrite cette classe prendra le nom de :

Physique Technologie, Sciences de l'Ingénieur (PTSI)

REÇU LE
12. AVR. 1995

La proposition de maintien de la classe d'origine dans une acception élargie

PREFECTURE DE CORSE

- confirme l'existence d'une filière qui depuis 1987 accueille chaque année une quarantaine d'étudiants ;
- confirme la décision de l'Assemblée territoriale de Corse de constituer à Ajaccio un pôle scientifique et technique incluant cette filière préparatoire aux grandes écoles ;
- ouvre l'éventail des possibilités d'accès aux concours de recrutement.

Cette filière réorganisée devrait se montrer plus attractive et permettre à côté de l'option Physique Technologie, d'ouvrir l'option Physique, Sciences de l'Ingénieur.

Cette deuxième option qui devrait permettre aux élèves de se déterminer dès la fin du premier trimestre, en vue de leur orientation en deuxième année ne pourra être ouverte que si les effectifs sont suffisants.

La réforme des classes préparatoires aux grandes écoles a pour objectif essentiel, de mieux préparer les futurs ingénieurs en les confrontant aux phénomènes concrets et aux réalités physiques qu'ils rencontreront dans leur futur métier.

LE RECTEUR

Marc DEBENE



AJACCIO, le 20 décembre 1994

DIRECTION DE LA POLITIQUE
EDUCATIVE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CORSE

à

Monsieur le Président du Conseil Exécutif
de la Collectivité Territoriale de Corse

*A l'attention de Madame le Directeur
de l'Éducation, de la Formation et de l'Enseignement
supérieur*

Tel. :

Affaire suivie par :

André MERCIER

Réf. :

DPE.AM/JH/N° 667.94

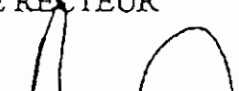
OBJET : répartition des élèves dans le bassin du grand Ajaccio.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les études menées à ma demande par les services de l'Inspection académique ont abouti pour la rentrée 1995 aux propositions suivantes :

- accueil des élèves de Sari d'Orcino au collège de Baléone au lieu du collège de Vico ;
- accueil des élèves de Bastellica au collège de Sainte-Marie Sicché au lieu d'Ajaccio.

Les effectifs attendus en 1995-1996 ne devraient varier que dans de faibles proportions. Il n'est pas envisagé de nouvelle répartition de la population entrant en 6ème à la rentrée prochaine.

LE RECTEUR


Pour le Recteur et par délégation
le Secrétaire Général de l'Académie
Marc DEBENE

REÇU LE

12. AVR. 1995

PREFECTURE DE CORSE

Bernard BOLUIX

**EFFECTIFS ATTENDUS A LA
RENTREE 1995
DANS LES ETABLISSEMENTS
DU "GRAND AJACCIO"**

COLLEGES	EFFECTIFS ACCUEILLIS A LA RENTREE 1994	EFFECTIFS ATTENDUS A LA RENTREE 1995
<i>FESCH</i>	898	857
<i>LAETITIA BONAPARTE</i>	852	826
<i>PADULE</i>	361	386
<i>FINOSELLO</i>	875	892
<i>BALEONE</i>	584	653
<i>PORTICCIO</i>	333	337
<i>VICO</i>	125	132
<i>SAINTE-MARIE SICHEE</i>	70	77
LYCEES		
<i>FESCH</i>	732	764
<i>LAETITIA BONAPARTE</i>	1139	1142
LYCEES PROFESSIONNELS		
<i>Jules ANTONINI</i>	318	368
<i>FINOSELLO</i>	594	624

RECU LE
12. AVR. 1995
PREFECTURE DE CORSE

Sections méditerranéennes

Le projet :

Il est issu d'un certain nombre de constats :

- les parentés évidentes du corse et des autres langues romanes, insuffisamment utilisées au plan pédagogique ;
- la nécessité de ne pas mettre en concurrence l'enseignement du corse, à signification avant tout identitaire, et celui des langues étrangères, élément indispensable d'ouverture au monde ;
- l'existence en Europe d'expériences d'enseignement simultané de plusieurs langues voisines et dans ces langues ;
- le texte concernant les sections européennes (n° 92-234 du 19 août 1992, B.O. n° 33 du 3 septembre 1992) qui pouvait s'adapter à la situation corse. Ce texte prévoit un enseignement renforcé de langue étrangère, puis le passage à un enseignement dans cette langue de disciplines non linguistiques.

L'expérience du collège Finosello :

A la suite d'une rencontre présidée par le Recteur les 6 et 7 juillet 1993, il a été décidé de créer à la rentrée 1994 une section méditerranéenne en sixième au collège de Finosello. La classe serait constituée d'élèves volontaires, ayant choisi l'italien ou l'espagnol comme LV1, et un enseignement de corse de 3 heures. Une initiation au latin y serait donnée dès la 6e. L'année 1993-94 serait consacrée à la formation des enseignants volontaires.

12 enseignants de 9 disciplines différentes ont souhaité participer à l'expérience. Ils ont bénéficié d'une information (textes officiels, relations d'expériences extérieures, ouvrages linguistiques et pédagogiques), et d'une formation comportant des aspects théoriques (intervention d'universitaires) et des aspects pratiques : élaboration en commun d'un petit lexique interdisciplinaire quadrilingue concernant les situations d'enseignement, rédaction d'un argumentaire destiné aux familles.

L'aire de recrutement définie était l'ensemble de la ville d'Ajaccio. Les critères d'inscription étaient : le choix de la L.V.1 ; un bon niveau, général mais en particulier en grammaire, niveau indiqué par le maître de C.M.2 ; il ne s'agissait pas pour autant de faire de la classe une classe d'"élite".

L'Inspection Académique de la Corse-du-Sud a diffusé à tous les parents de C.M.2 l'argumentaire et la fiche d'inscription en même temps que les documents habituels d'inscription en 6e. 22 élèves ont finalement été inscrits (sur 31 demandes).

La mise en oeuvre apparaît très satisfaisante : l'équipe de professeurs est parvenue à un travail commun efficace, et les langues concernées sont d'ores et déjà utilisées comme vecteurs de communication ordinaire dans la mesure du possible. En langue corse, l'évaluation 6e a montré de meilleurs résultats dans cette classe que dans les autres du même collège.

Un petit spectacle plurilingue (incluant le corse, l'espagnol, l'italien et le latin) montrant une bonne qualité de langue a été présenté pour la Noël. Un voyage de deux semaines est prévu au troisième trimestre, de l'Espagne à l'Italie en passant par le midi de la France. Il permettra aux élèves de constater "en raccourci" les liens entre les différents pays dont ils étudient les langues.

L'expérience doit se poursuivre en 5e en 1995-96.

REÇU LE

12. AVR. 1995

PREFECTURE DE CORSE

Les nouvelles sections : Giraud et Sartène

Le projet des sections méditerranéennes, thème de travail dans le cadre du Programme de Travail Académique des corps d'inspection, fait l'objet d'un financement dans le cadre du Contrat de Plan État-Collecivité Territoriale et est retenu également dans le document "Stratégie de l'État en Corse" élaboré à la suite de la visite du Premier Ministre en février 1994.

Les sections méditerranéennes suscitent le plus grand intérêt. Il convient cependant de procéder avec prudence, dans le souci de l'avenir des élèves : en effet, leur inscription dans une section en 6e suppose qu'on leur garantisse un suivi jusqu'au baccalauréat, où l'enseignement en section européenne fait l'objet d'une mention sur le diplôme. Les critères retenus sont les suivants :

- un investissement fort des établissements concernés. c'est la cas à Giraud et à Sartène, où les chefs d'établissement sont très impliqués dans les projets ;
- une équipe de professeurs volontaires suffisamment diverse (par disciplines) et nombreuse, afin que des départs individuels ne compromettent pas l'expérience et que le suivi soit assuré (au bout de deux ans il faut considérer deux classes, et sept quand la section atteindra la terminale) ;
- un temps de formation pour les équipes : le troisième trimestre pourra être consacré à une formation spécifique (prévue au Plan Académique de Formation) et à des contacts avec les professeurs du Finosello ;
- chacun des deux établissements présente un avantage particulier : à Giraud, existence d'une section européenne "classique" avec laquelle des activités communes seront possibles ; à Sartène, organisation facile du suivi au Lycée puisqu'il s'agit d'une cité scolaire.

Les trois expériences correspondent à des situations différentes (ville-campagne, périphérie-centre) et seront évidemment étudiées de près par les corps d'inspection.

Au-delà des sections méditerranéennes elles-mêmes, il convient de diffuser largement l'esprit qui a présidé à leur création : situation du corse dans son environnement latin et méditerranéen, apprentissage simultané de langues voisines non seulement comme disciplines mais comme moyens d'expression quotidiens.

REÇU LE

12. AVR. 1995

PREFECTURE DE CORSE

B.E.P. prévu au L.P. Scamaroni :

La mesure d'ouverture d'un B.E.P. de type industriel initialement prévue est annulée au titre de la rentrée 1995.

ANNEXE N ° 2

**MESURES ANNUELLES DE RENTREE SCOLAIRE
1995-1996
DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE**

REÇU LE

12. AVR. 1995

PREFECTURE DE CORSE

prefecture de
Corse
 direction régionale

ministère de l'agriculture et de la pêche

service **DIRECTION**
 notre référence **JPUGN° 1245**
 votre référence
 dossier suivi par **JP. LEGROUX**
 poste **349/350**
 Objet **MESURES DE RENTREE 1995**
 Ajaccio, le **22 décembre 1994**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
 27 DEC. 1994
 COURRIER ARRIVEE
 N° 22560

le Directeur Régional à

MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
 COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
 DIRECTION GENERALE DES SERVICES
 SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES
 BP 277

"Le solférendo"
 8 cours Napoléon
 B.P. 309
 20176 AJACCIO
 CEDEX
 tel: 95.21.63.0
 fax: 95.21.02.0

COURRIER "ARRIVEE"
 Au Service des Affaires
 Scolaires et de la Langue Corse
 Le 29 DEC. 1994
 N° 2241

20187 - AJACCIO CEDEX

REÇU LE

12. AVP. 1995

PREFECTURE DE CORSE

A l'automne 1994, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a lancé l'élaboration des structures de l'Enseignement Agricole pour la rentrée de l'année 1995. Le Conseil Régional de l'Enseignement Agricole et le Comité Technique Paritaire Régional Enseignement réunis par mes soins le 21 Septembre 1994, ont réfléchi et délibéré sur ce thème.

L'analyse de la rentrée scolaire de Septembre 1994 et les projets des établissements conduisent au constat suivant.

Cette rentrée a vu la normalisation de la situation dans les deux établissements publics locaux d'Enseignement Agricole de Corse, celui de Sartène et celui de Borgo. Le premier comporte désormais six classes, du BEPA au BTSA contre trois en 1993. Le second offre une formation de la 4e technologique au BTA, en sept classes.

Au total, 133 élèves sont inscrits, ce qui représente une moyenne de dix par classe. Ce chiffre est bas en comparaison du seuil de quinze élèves à partir duquel peut se créer une véritable dynamique pédagogique.

PRO	NO	PRENOM	DATE	HEURE	REMARQUES

L'effectif global demeure faible. Toutefois, les enquêtes conduites actuellement au niveau national montrent que l'Enseignement Agricole répond à la demande des familles et qu'il offre de réelles perspectives de débouchés. Un travail ciblé sur les absentes des élèves, ainsi que les débouchés locaux. Le principe d'une intervention sur ce thème de l'OREF me semble devoir être étudié.

COURRIER "ARRIVEE"
 A la Direction de la Formation,
 de l'Enseignement et de la Recherche
 Le 29 DEC. 1994
 N° 52345

Nous avons d'ores et déjà entrepris une enquête auprès des responsables de la profession agricole, afin de mieux cerner ses objectifs.

S'agissant de la rentrée de l'année 1995, les instances de concertation précitées ont considéré qu'il convenait de stabiliser les structures existantes, et ce d'autant plus que toute création serait impérativement compensée par une fermeture.

Les orientations à moyen terme qui se sont dégagées sont les suivantes :

- La création d'un BTS multi-options devrait permettre une souplesse d'adaptation au marché local de l'emploi. Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche avait considéré qu'une expérimentation en Corse était souhaitable, et cette orientation avait été confirmée par Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche le 21 Juillet 1994.

- La création d'un baccalauréat technologique a été demandé par le Lycée de Sartène. Il est apparu que les risques de concurrence avec l'Education Nationale étaient élevés et qu'une concertation préalable s'imposait sur ce thème.

- Enfin, le Lycée de Borgo envisage un baccalauréat professionnel de commercialisation de produits agricoles en substitution des classes de 4e et 3e technologiques. Les structures agricoles de la Plaine Orientale sont intéressées par un tel profil. Cependant, la suppression de la 4e et de la 3e n'est pas souhaitable dans la mesure où l'Education Nationale envisage un effort d'orientation vers elles de ses élèves dont les capacités correspondent à ce type d'enseignement.

En conclusion, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me communiquer votre avis sur les structures de l'Enseignement Agricole en Corse à la rentrée 1995.

REÇU LE
12. AVR. 1995
PREFECTURE DE CORSE

P/le Directeur Régional
de l'Agriculture et de la Forêt
par intérim,


JP. LEGROUX

ANNEXE N° 3

**MESURES ANNUELLES DE RENTREE SCOLAIRE
1995-1996
A L'ECOLE MARITIME ET AQUACOLE
"JACQUES FAGGIANELLI"**

REÇU LE
12. AVR. 1995
PREFECTURE DE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE CORSE
DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES MARITIMES
EN CORSE

4, Bd du Roi Jérôme
B.P. 312
20176 AJACCIO CEDEX

☎ 95.21.47.53.

Fax : 95.21.78.75. - Télex : 460 690+

N° 30/95/DRAM
BF/CB

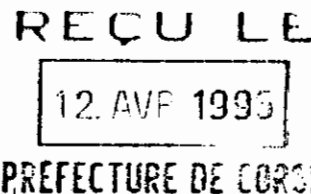
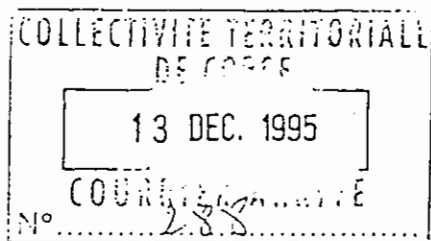
BORDEREAU DE TRANSMISSION					
DESTINATAIRE	Org	Code	DESTINATAIRE	Org	Code
Président Exécutif			D.Q.S.		
Assemblée Corse			S.O.C.E.C. PLANEUROPE		
C.E.S.C.			Direction Culture		
Mission Culture			Direction Am. Territoire		
Mission Officiers			Direction des Routes		
Mission Prospective			Direction du Budget		
Mission Schéma			Direction de la Formation		X
Presse-Cor			Direction Res. Humaines		
Observations :			Classes/Agences		

AJACCIO, le 11 Janvier 1995

L'Administrateur en Chef de 1ère Classe
FONTENAY
Directeur Régional des Affaires Maritimes
en Corse

à

Monsieur le Président de la Collectivité
Territoriale de Corse
Direction Générale des Services
Direction de la Formation, de l'Enseignement et
de la Recherche
A l'attention de Madame PARENTI
22, Cours Grandval
B.P. 215
20187 AJACCIO CEDEX 1



OBJET : Mesures de rentrée scolaire 1995-1996 à l'Ecole Maritime et Aquacole "Jacques Faggianelli".

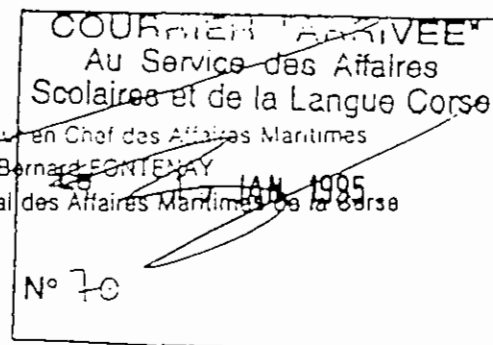
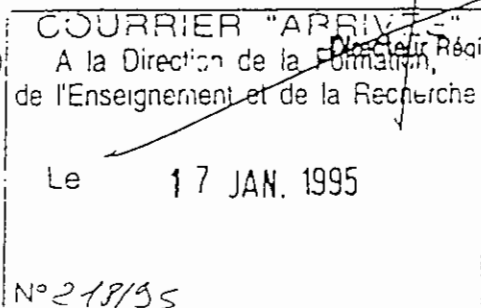
REFERENCE : Votre lettre FG/MNP/ER/95.16 en date du 11 Janvier 1995.

Comme suite à votre demande citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire parvenir le rapport n° 155/94 du Directeur de l'Ecole Maritime et Aquacole en date du 19 Décembre 1994 concernant les propositions relatives à la prochaine rentrée scolaire de l'Ecole Maritime et Aquacole à BASTIA.

Avec avis conforme.

COPIES :

- E.M.A. BASTIA (1, spj)
- Dossier DRAM (1, apj)
- Chrono (1)



ECOLE MARITIME & AQUACOLE
JACQUES-FAGGIANELLI



Bastia, le 19 Décembre 1994

Denis BERIC
Directeur de l'E.M.A. Bastia

à

Monsieur B. FONTENAY
Directeur Régional des
Affaires Maritimes en CORSE

Objet : Mesures de rentrée scolaire 95/96
à l'Ecole Maritime et Aquacole de
BASTIA

Monsieur le Directeur,

En vue de la définition des mesures annuelles de rentrée scolaire 1995.1996, j'ai l'honneur de vous transmettre mes propositions concernant l'organisation et les mesures à envisager pour la rentrée 1995.1996, au sein de l'Ecole Maritime et Aquacole de BASTIA.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma respectueuse considération.

REÇU LE
12. AVR. 1995
PREFECTURE DE CORSE

D. BERIC



1) ORGANISATION GENERALE

a) Formations dispensées

Il ne sera traité ici que des formations initiales, les formations continues faisant l'objet de propositions distinctes au Service Régional de la Formation Professionnelle de la Collectivité Territoriale de Corse.

Les formations actuellement dispensées à l'E.M.A. sont au nombre de deux :

- * CAPM de Marin de Commerce "option mécanicien", formation dispensée sur trois années.
- * BEPM "Machines Marines" formation dispensée sur deux années.

RECU LE

12. AVR. 1995

b) Effectifs

PREFECTURE DE CORSE

L'objectif est la constitution, en début d'année, de sections de 15 élèves.

Si cet objectif est, en théorie, facilement applicable en début de cursus des formations concernées, les années suivantes sont, quant à elles, tributaires de l'effectif des classes de la fin de l'année précédente.

Les effectifs de l'année scolaire 1994-1995 sont actuellement les suivants :

EFFECTIFS AU 1er DECEMBRE 1994

	BEPM1	BEPM2	CAPM1	CAPM2	CAPM3	TOTAUX
Nombre de sections	1	1	1	1	1	5
Nombre d'élèves	14	12	14	10	12	62

EFFECTIFS ENVISAGEABLES (par déduction) A LA PROCHAINE RENTREE

	BEPM1	BEPM2	CAPM1	CAPM2	CAPM3	TOTAUX
Nombre de sections	1	1	1	1	1	5
Nombre d'élèves	15	14	15	14	10	68

Néanmoins, compte tenu des quelques changements d'orientation qu'il y aient toujours d'envisager à l'issue de la première année des deux cycles de formation, le nombre d'élèves ne devrait pas raisonnablement dépasser 65 à la rentrée prochaine.

c) contenu pédagogique des formations

Ce contenu est déterminé par les référentiels et les programmes pédagogiques qui vous ont été communiqués en leur temps.

Il est suivi par les différents services de l'A.G.E.M.A, et du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme.

d) Encadrement

L'encadrement des élèves de l'E.M.A. est assuré par :

- 5 Instructeurs
- 2 Chargés d'Enseignement
- 1 Enseignant Vacataire d'Anglais
- 1 Conseiller d'Education

REÇU LE

12. AVR. 1995

PREFECTURE DE CORSE

II) MESURES A ENVISAGER DANS LE DOMAINE DE L'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE ET DE L'IMMOBILIER

a) Dans le domaine de l'équipement pédagogique

Il convient de noter que les efforts conjugués de l'Etat et de la Collectivité Territoriale ont permis de doter l'Etablissement d'équipements qui lui permettent un fonctionnement pédagogique très convenable.

Mes sollicitations en matière d'équipements pédagogiques pour l'année 1995 se limitent à l'acquisition d'une cisaille guillotine.

Il est vrai, que par ailleurs, l'équipement en mobiliers de la nouvelle structure d'hébergement retiendra des crédits importants (voir la transmission du 14 novembre 1994).

b) Dans le domaine des investissements immobiliers

Les travaux liés à l'extension ont débuté comme prévu et devraient achever en juin prochain.

Durant l'inter-scolarité des travaux de réhabilitation des locaux tuels seront entrepris.

c) ENTRETIEN DES LOCAUX

Le nettoyage des locaux est une question qui est temporairement résolue, grâce à l'emploi d'une personne sous l'égide d'un contrat-emploi d'inter-scolarité (pris en charge par l'Etat à 100%) jusqu'en Janvier 1996.

Au delà de cette date, la problématique du nettoyage redeviendra d'actualité.

Néanmoins, on peut espérer que le budget 1996 de l'A.G.E.M.A. autorisera la création d'un poste d'agent de service au sein des Etablissements d'Enseignement Maritime.

De toute manière, il serait inconcevable, à mon sens, eu égard aux efforts consentis par la Collectivité Territoriale de Corse dans le domaine immobilier, de laisser une telle situation perdurer.

IV) DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Conseil d'Administration réuni en séance le 05 Décembre 1994 s'est prononcé favorablement quant à un changement d'appellation de l'Etablissement afin qu'il devienne LYCEE D'ENSEIGNEMENT MARITIME ET AQUACOLE "Jacques FAGGIANELLI".

REÇU LE
12. AVR. 1995
PREFECTURE DE CORSE